Colombophiles Roubaisiens
N'oubliez pas que vous trouverez toujours
TOUS LES PRODUITS COLOMBOPHILES :
Dandrimont, Brieux, Fichet, Ramier, Riga, etc., à la
Pharm^ie du Progrès
183, Grande-Rue, 183
ROUBAIX

79e Année. — N° 87. LE NUMERO : 25 CENTIMES MERCREDI 28 MARS 1934.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

	3 mois.	6 mois.	1 an.
Nord et Belgique	22.00	40.00	76.00
Autres départements	26.00	48.00	86.00
Belgique	26.00	48.00	90.00
Union Postale Tarif A	36.00	70.00	140.00
— Tarif B	50.00	100.00	200.00

REDACTION..... ROUBAIX 43 & 71, Grande-Rue. Tél. 237.52, 237.53, 237.54.
ANNONCES..... TOURCOING 24, rue Carnot. Tél. 37. — LILLE 8, rue Faidherbe. Tél. 536.51. — PARIS 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.40. — MOUSCRON 105, rue de la Station. Tél. 8.44.

CHEQUES POSTAUX 287 LILLE

Visitez la BELGIQUE
au moyen de Cartes de Circulation de 8 et de 15 jours comportant des réductions sensibles sur les prix ordinaires
OFFICE DES CHEMINS DE FER BELGES
14 rue de 4-Septembre
PARIS

BILLET PARISIEN

LE BOUCLIER DE LA CONFIANCE

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 27 MARS (MINUIT).

Il se confirme que le désaccord qui existe entre MM. Germain-Martin, ministre des Finances, et Marquet, ministre du Travail, à propos des compressions de dépenses à opérer sur la Caisse générale de garantie des Assurances sociales, devra être arbitré par M. Gaston Doumergue. Il est probable, au surplus, que l'avis du Président du Conseil sera conforme à celui du ministre des Finances.

Chaque fois qu'il a eu l'occasion de s'exprimer devant le pays, le chef du Gouvernement n'a jamais caché la gravité de la situation. Il s'est toujours prononcé — parfois avec une force singulière, comme dans le discours radiodiffusé de samedi — pour des sacrifices correspondant à l'étendue du déficit. S'étant, mardi encore, entretenu familièrement avec des journalistes qui l'écoutaient avec une respectueuse attention, il a repris le thème des sacrifices indispensables. Il a bien précisé que ces sacrifices devaient s'étendre à tous les bénéficiaires du budget. M. Gaston Doumergue a laissé à entendre qu'il y allait du salut même du franc, qu'une politique de facilités compromettrait irrémédiablement.

Les hésitations de certains ministres qui, à l'exemple de M. Marquet, n'auraient pas encore compris l'urgente nécessité des économies, et le sentiment de malaise qui se dégage dans les sphères gouvernementales, ont fatalement réagi sur la tenue au marché. Le 3 % notamment a perdu en clôture, à la Bourse de Paris, 1 fr. 15 sur son derniers cours de la veille. Cette dépression des cours montre l'apathie des acheteurs. Sans doute, l'approche des vacances de Pâques est-elle pour quelque chose dans ce recul; mais il n'aurait certainement pas été aussi accusé si un commencement de découragement ne s'était emparé du public.

Il convient, au surplus, de ne rien pousser au noir. M. Gaston Doumergue a pris solennellement l'engagement devant le pays de se retirer s'il ne pouvait trouver autour de lui les bonnes volontés sans lesquelles il ne peut accomplir l'œuvre qu'il a entreprise. On peut être sûr que ceux qui prendraient la responsabilité de son départ devraient, tôt ou tard, rendre des comptes au pays.

Ils hésiteront devant les calamités qu'ils risqueraient de déchaîner en laissant tomber des mains de M. Doumergue le bouclier de la confiance.

R...

Les causeries religieuses reprendront à Radio-Paris à partir du 8 avril

M. André Mallarmé, ministre des P. T. T., a décidé de rétablir au poste Radio-Paris les causeries religieuses hebdomadaires qui avaient été supprimées à partir du 1er janvier. Les sermons de Carême, dont la diffusion avait été maintenue, étant terminés, les causeries religieuses reprendront avec une durée d'une demi-heure, comme par le passé. Elles commenceront: pour le culte catholique, le dimanche 8 avril, à midi ; pour le culte protestant, le jeudi 12 avril, à midi ; pour le culte israélite, le vendredi 13 avril, à midi.

Le rétablissement de ces causeries était réclamé non seulement dans d'innombrables et émouvantes pétitions provenant d'auditeurs catholiques, protestants et israélites, mais également par des personnalités dégagées de toute attache confessionnelle qui invoquaient le principe de la liberté de la pensée.

Ce rétablissement a été expressément prévu, sur le rapport de M. Guerniet, dans une récente motion de la Commission des P. T. T. de la Chambre qui la vota à une très forte majorité.

En décidant leur rétablissement, le ministre a spécifié que ces causeries ne devaient porter que sur des sujets de morale ou d'histoire religieuse, et qu'on devrait éviter de leur donner le caractère de propagande confessionnelle ou de manifestation de polémique.

Le texte de chaque causerie sera communiqué à l'administration huit jours avant sa diffusion.

D'autre part, M. Mallarmé a entrepris la création d'entretiens d'ordre philosophique et social dont la diffusion aura lieu chaque semaine, le mardi, à 19 heures, et qui seront confiés à des universitaires, à des savants et à des écrivains de tendances diverses, mais dont l'élévation de pensée ne pourra pas être contestée.

LETTRE DE BRUXELLES

L'aide du Gouvernement aux socialistes

(*De notre correspondant particulier*)

BRUXELLES, 27 MARS 1934.

L'aide gouvernementale aux organisations socialistes en péril est donc décidée. La Caisse d'épargne avancera 150 millions à la Banque socialiste pour « le remboursement des dépôts effectués par des épargnants individuels ». Ce qui veut dire que l'épargne des « petites gens » qui ont eu confiance dans le parti socialiste, est menacée à concurrence de 130 millions qui auraient été engloutis si le Gouvernement contre lequel travaille le socialisme, n'était pas intervenu pour sauver ces petits épargnants.

Pour que les 150 millions de la Caisse d'épargne soient protégés contre une nouvelle débâcle socialiste, les coopératives du parti fournissent solidairement des garanties et donnent en hypothèques l'ensemble de leurs immeubles. Le Gouvernement annonce « un contrôle rigoureux » de l'emploi des 150 millions. Il prend, en l'occurrence, une grave responsabilité. Si le socialisme belge continue dans la voie où il s'est engagé depuis de nombreuses années, les 150 millions de la Caisse d'épargne ne pèseront pas longtemps dans son économie financière.

Et alors ? Si le parti socialiste engouffrait ces 150 millions, qui paierait, qui rembourserait à la Caisse d'épargne ? Ce n'est alors plus seulement les épargnants socialistes qui seraient menacés; ce seraient tous les Belges qui placent leur argent à la Caisse d'épargne et, comme ces petits épargnants devraient aussi être sauvés, c'est finalement l'Etat, c'est-à-dire les contribuables qui seraient amenés à payer la débâcle financière des socialistes.

La situation est d'autant plus grave, que récemment l'Etat a refusé d'intervenir pour sauver un organisme bancaire consacré aux classes moyennes. Celles-ci ont dû supporter le fardeau, malgré toutes les protestations d'amitié dont on les accable. La situation était pour elles la même que celle des socialistes. Pourquoi n'ont-elles pas été protégées comme ceux-ci ? Un député a demandé des explications à ce sujet au Gouvernement.

Les administrateurs financiers du parti socialiste reprochent à la presse « de placer l'affaire sur le terrain politique ». C'est une erreur. Les organisations financières socialistes en détresse et sauvées par le Gouvernement, ont toujours été politiques. Elles ont été créées dans un dessein politique. Leurs administrateurs sont tout des politiciens. Le Peuple le reconnaissait, il y a quelques jours à peine. La presse socialiste d'Anvers a renchéri. Tant que l'argent affluait, la finance socialiste était un titre de gloire pour le parti. Aujourd'hui que l'argent se volatilise, on ne parle plus de politique.

La politique socialiste ne s'en dépêtrera plus. C'est elle, la grande responsable de la « catastrophe ». L'aveu public vient d'en être fait par M. Spaak, député socialiste de Bruxelles, qui écrit dans son journal :

« C'est cruel à déclarer, mais ce n'est pas injuste ; la triste aventure d'aujourd'hui est l'aboutissement logique, fatal, de vingt-cinq années d'erreurs. J'en veux terriblement à ceux dont la folle et orgueilleuse politique a créé la situation lamentable dans laquelle nous nous débattons. »

S...

*— Un journal bruxellois écrit, ce matin, que l'*OUEST-ECLAIR, *de Rennes, est jusqu'à présent le seul journal français qui se soit occupé de l'affaire de la Banque du Travail.*

Notre confrère belge se trompe. Le JOURNAL DE ROUBAIX *s'est occupé de l'affaire, même avant qu'il en parle lui-même.*

La visite de M. Barthou à Bruxelles

(Mondial Ph. Pr.)

M. BARTHOU S'ENTRETIENT AVEC M. GAIFFIER D'HESTROY, *ambassadeur de Belgique, dans son compartiment, avant son départ pour Bruxelles.*

Par le train venant de Paris à midi 33, M. Louis Barthou, ministre français des Affaires étrangères, est arrivé à Bruxelles, accompagné de M. Rochat, son chef de cabinet et conseiller d'ambassade.

Sur le quai de la Gare, le ministre français a été salué par MM. Clandel, ambassadeur de France ; Bruyère, ministre plénipotentiaire, conseiller d'ambassade ; Banchet, attaché commercial ; de la Chanvinière, secrétaire d'ambassade ; le colonel Ridinger, attaché militaire ; le capitaine Fastier, attaché militaire-adjoint ; le comte d'Urzel, chef de cabinet de M. Hymans, représentant le ministre des Affaires étrangères ; Jackowsky, ministre de Pologne ; Diderich, bourgmestre de Saint-Gilles ; Stubbe, secrétaire communal de Saint-Gilles, Gilis, chef de station de Bruxelles-Midi.

Une foule nombreuse a acclamé M. Barthou, qui s'est rendu ensuite à l'ambassade de France où a eu lieu une réception rapide des sociétés françaises de Bruxelles. M. Foulon, président de la Chambre de commerce française a souhaité la bienvenue à M. Barthou qui a été reçu ensuite à déjeuner chez M. Hymans, ministre des Affaires étrangères.

A ce déjeuner étaient invités M. et Mme Paul Claudel ; le comte de Grogneville, premier ministre ; MM. Jaspar, ministre des Finances ; Lippens, ministre de l'Instruction publique ; Devèze, ministre de la Défense nationale ; Max, bourgmestre de Bruxelles ; le baron Capelle, secrétaire du Roi, etc.

L'entrevue entre MM. Barthou et Hymans eut lieu ensuite. Elle a commencé à 15 h. 40 et s'est terminée à 17 h. Les deux ministres étaient entourés de MM. Paul Claudel, Rochat et Vanlangenhoven, directeur général au ministère des Affaires étrangères de Belgique.

L'entrevue a porté particulièrement sur le problème du désarmement et sur les questions danubiennes intéressant la Belgique et la France.

De source officieuse, on a fourni les explications suivantes :

Depuis que les travaux de la Conférence du Désarmement, à la suite du départ de l'Allemagne, ont été suspendus, des échanges de vues se sont poursuivis entre les principales puissances intéressées. Sans y avoir participé directement, la Belgique a suivi de près ces pourparlers et un contact étroit a été maintenu avec le Gouvernement français. Le point de vue belge fut développé à Paris au novembre puis en décembre 1933, par M. Hymans.

La Belgique sait un des pays les plus exposés au péril de la guerre. Elle redoute le réarmement de l'Allemagne et la course aux armements. Un accord entre la France, l'Angleterre et l'Italie aboutissant à une convention internationale sur le désarmement lui semble, dans les circonstances actuelles, le seul moyen pratique et efficace de conjurer ce péril.

A défaut de cet accord, il est à craindre que des atteintes de plus en plus graves ne soient portées au traité de Versailles.

Les échanges de vues entre les gouvernements français et belge ont permis de constater la concordance de vues sur les points essentiels et principalement sur la nécessité d'établir un contrôle efficace et de prévoir de sérieuses garanties d'exécution.

Le récent memorandum adressé par le Gouvernement français au Gouvernement britannique, souligne l'importance de ces garanties et montre qu'elles dominent le problème. Si une convention de désarmement est conclue, les Etats signataires ne sauraient se désintéresser des infractions qui seraient commises et ils devraient veiller à lui assurer le maximum d'observation.

L'entretien a ensuite porté sur les diverses questions qui intéressent les relations entre les deux pays. Il a affirmé sur les points essentiels, la concordance de vues des deux gouvernements.

D'autre part, le roi Léopold III, ayant manifesté le désir de voir M. Barthou, le ministre des Affaires étrangères s'est rendu à 18 h. 30, au palais de Bruxelles, après avoir assisté à une réception à l'ambassade de France.

M. Barthou, après sa visite à S.M. Léopold III, a reçu les journalistes.

Après avoir souligné qu'il était tenu à la discrétion en ce qui concerne sa conversation avec le Roi, M. Barthou lui a rendu hommage.

— Je manquerais aux devoirs de la plus respectueuse gratitude, a-t-il dit, si je ne vous disais l'impression profonde que j'ai ressentie à trouver en ce jeune roi un homme de volonté et de réflexion qui s'est élevé sans effort jusqu'aux plus hautes responsabilités.

UNE SCÈNE DE SAUVAGERIE dans un commissariat de police, à Fives-Lille

Une scène de sauvagerie s'est déroulée au cours de la nuit de lundi à mardi au commissariat de police du 3me arrondissement à Fives-Lille.

Vers minuit, les agents Laurent et Domer étaient avertis qu'un blessé gisait sur le trottoir de la rue Pierre-Legrand. Ils se rendirent à l'endroit indiqué et découvrirent, en effet, un homme couvert de sang, qui fut ramené au poste. En cours de route, un pistolet automatique tomba de sa poche. L'un des agents ramassa l'arme, qui était chargée.

Arrivés au poste, les agents pansèrent les blessures de l'homme qui déclara se nommer Fiévet. Il paraissait peu disposé à indiquer dans quelles circonstances il avait été ainsi blessé.

Tout à coup, un individu fit irruption dans le poste de police et, comme l'agent Domer lui demandait le motif de sa visite, l'homme prit une chaise et en asséna de toutes ses forces un coup sur la tête du policier qui s'écroula assommé. L'agent Laurent se porta au secours de son collègue, mais Fiévet prit une autre chaise et en frappa violemment l'agent de police, qui fit face à son agresseur.

Pendant ce temps, l'individu qui avait pénétré dans le poste s'acharnait sur l'agent Domer étendu sur le sol, à la grande joie de trois autres malandrins qui étaient entrés au commissariat et qui encourageaient l'individu à achever l'agent.

Les cris des énergumènes attirèrent l'attention de deux automobilistes Milois qui, voyant le danger que couraient les agents, se précipitèrent dans le poste armés d'un levier de cric et dispersèrent les voyous en braquant sur eux le pistolet trouvé sur la table.

Le poste central fut ensuite avisé par téléphone et une patrouille cycliste arriva quelques minutes plus tard.

L'apache blessé est un nommé Félix Fiévet, 24 ans, originaire de Mons-en-Barœul, demeurant rue de Russie, à Lille.

Outre le pistolet automatique dont il fut trouvé porteur, il avait sur lui un énorme couteau à cran d'arrêt dont la lame mesure 25 centimètres.

L'agresseur de l'agent Domer est un nommé Fernand Parmentier, 28 ans, originaire de Boulogne-sur-Mer, libéré des bataillons d'Afrique le 25 février dernier, se disant ouvrier boulanger et demeurant 12, boulevard Victor-Hugo, à Lille.

Les deux hommes, qui ont été arrêtés, faisaient partie d'une bande de malfaiteurs qui avaient pris part à une rixe, rue Pierre-Legrand.

L'agent Domer porte des plaies au cuir chevelu et de fortes contusions sur tout le corps; un repos absolu de vingt jours lui a été ordonné.

L'agent Laurent souffre de multiples contusions et d'une foulure du poignet.

Les deux malfaiteurs arrêtés ont été déférés au Parquet et écroués à la prison de Loos.

LES FUNÉRAILLES DE LA REINE-MÈRE DE HOLLANDE

La Haye, 27 mars. — Les funérailles solennelles de la reine-mère Emma ont eu lieu mardi.

A 15 heures, dans la grande église protestante, le cercueil a été placé sur un catafalque.

Le discours funèbre a été prononcé par le docteur Gobbink, professeur de l'Université d'Utrecht.

Le corps de la reine-mère a été descendu ensuite dans la crypte.

Un premier "train" de deux milliards et demi d'économies

Il entraînerait la mise à la retraite de 80.000 fonctionnaires qui ne seraient pas remplacés

Paris, 27 mars. — Mardi matin, M. Germain-Martin, ministre des Finances, s'est encore refusé à fournir à la Presse des précisions sur les économies que le Gouvernement décidera par décrets-lois. Toutefois, selon les bruits qui courent et qui semblent devoir être retenus, un premier « train » portera sur 2 milliards 500 millions d'économies environ. Les décrets-lois concernant ces économies paraîtraient au *Journal Officiel* d'ici la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine.

Ces décrets-lois entraîneraient des mises à la retraite massives pour environ 80.000 fonctionnaires qui ne seraient pas remplacés, l'élimination des cumuls abusifs, des prélèvements sur les traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Un second train d'économies suivrait prochainement et, croit-on, parferait sur la retraite des combattants. La suppression de celle-ci serait compensée par l'octroi à l'Office national des combattants d'une subvention de l'ordre de 300 à 400 millions pour venir en aide aux mutilés nécessiteux.

Enfin, pour parachever l'équilibre budgétaire, le ministre des Finances envisagerait des suppressions d'exonération de base dans le calcul des impôts.

Répétons que ces diverses solutions qui ont été envisagées au Ministère des Finances, qui peuvent être réalisées, ne sont cependant pas encore définitives.

Le Conseil des ministres de jeudi aura à en délibérer et pourra peut-être chercher d'autres solutions.

Un nouveau projet d'outillage national sera soumis au Conseil des Ministres

Paris, 27 mars. — MM. Germain-Martin et Adrien Marquet ont procédé, mardi après-midi, au ministère du Travail, à un nouvel échange de vues. L'objet primitif de ces entretiens était seulement de rechercher les économies susceptibles d'être réalisées dans les services dépendant du ministère du Travail.

Mais M. Adrien Marquet a mis à profit ces conversations pour soumettre à son collègue des Finances le projet qu'il a élaboré, avec les services du ministère du Travail, pour la mise en œuvre d'un vaste plan d'outillage national financé par les fonds de capitalisation des caisses d'Assurances sociales.

M. Adrien Marquet est hostile à l'attribution à la masse budgétaire de la somme de 400 millions représentant la contribution de l'Etat à la caisse de crédit des Assurances sociales.

Ce plan serait immédiatement réalisable.

Dès maintenant, d'après le ministre du Travail, une somme d'un milliard et demi pourrait être mise à la disposition des départements et des communes désireux d'entreprendre des travaux d'intérêt général. Les techniciens du ministère du Travail estiment qu'une somme de 15 milliards pourrait être consacrée en six années au développement de l'outillage national sous toutes ses formes: à la création d'autostrades, d'autoroutes, à l'édification d'hôpitaux, à l'aménagement de la région parisienne, etc...

Dans le projet de M. Marquet, les caisses d'Assurances sociales devraient investir 75 p. 100 au moins de leurs disponibilités dans des prêts aux collectivités.

M. Marquet prétend, au surplus, que les travaux entrepris permettraient le remploi d'au moins 100.000 chômeurs, ce qui entraînerait dès l'abord une diminution sensible des charges de l'Etat.

On croit savoir qu'au cours de l'entretien qu'il a eu, mardi après-midi, avec M. Germain-Martin, le ministre du Travail n'a pu obtenir l'adhésion de M. Germain-Martin à tous les points de son programme. Dans ces conditions, la question soulevée reste entière et il est probable que le Conseil de Cabinet de mercredi sera appelé à donner son avis sur le projet de M. Marquet.

Un général soviétique fait un stage dans l'armée française

Nancy, 27 mars. — Chaque année, des officiers étrangers sont admis à suivre, à Metz, les cours du centre d'études tactiques d'artillerie, dirigé par le général Chauvin.

Cette année, il y a un colonel polonais, un capitaine suisse, un capitaine tchécoslovaque, un capitaine lithuanien ; mais — pour la première fois — il y a un officier de l'armée soviétique, le général Nicolas Jeancolaz, qui est âgé de 32 ans seulement et qui est d'origine française.

Il s'est installé dans un grand hôtel de la rue des Clercs.

Germaine Huot est condamnée à deux ans de prison pour... homicide par imprudence

Mardi s'est terminé, devant la Cour d'assises de la Seine, le procès de Germaine Huot, dite d'Angleimont, meurtrière du préfet Canseret.

Le premier témoin est Mme Obein, la détective qui filait le préfet Canseret.

L'enquêteuse privée fait un résumé fort clair et parfaitement chronométré de sa filature interrompue et de la station qu'elle a faite ensuite avenue du Parc Monceau, devant l'immeuble de Mme Huot. C'est à 13 h. 40 qu'elle a vu l'accusée sortir en coup de vent de son appartement. L'ambulance automobile est arrivée à 14 h. 10.

La femme de ménage, Mme Hérard, vient déposer.

— Madame était, dit-elle, un peu fâchée. Elle m'a dit que M. Jean, certainement, la trompait. Elle m'a raconté l'histoire de sa visite du grand magasin.

Le président. — Vous avez assisté à la discussion entre M. Picard et M. Canseret. Elle fut vive, très vive. Les deux hommes en sont venus aux mains.

— Ils en sont venus aux mains, mais ne se sont pas portés des coups. Nous les avons séparés. M. Canseret fut alors congédié.

La femme de ménage, confidente, expose quelques incidents de la vie de sa patronne. Elle ajoute :

— Mme Huot avait toujours des amis chez elle depuis l'agression dont elle avait été victime en 1904.

La femme de ménage donne ensuite à sa patronne un « bon certificat ».

Un ami de M. Canseret, un orfèvre, M. Jean Auger, essaya à plusieurs reprises d'arracher le préfet à une liaison qu'il jugeait au moins fâcheuse.

— J'ai revu mon ami, dit-il, trois semaines avant le drame. Il était très abattu. Je lui ai demandé s'il voyait toujours Mme d'Angleimont. Il m'a répondu qu'elle n'était plus pour lui qu'une camarade.

M. Auger fait un récit de la façon dont il fut décoré de la Légion d'honneur.

— Ceci pour répondre à une calomnie de la femme de ménage, qui a affirmé que M. Canseret avait, au cours d'une scène, arraché la décoration qu'il m'avait fait obtenir.

Me Jean-Charles Legrand. — La femme de ménage pourrait peut-être nous dire les motifs de cette scène et les motifs de la rancœur du témoin contre cette qu'il appelle une femme dangereuse.

La femme de ménage, revenue à la barre, précise en quelques mots :

— M. Auger a profité des vacances de la Toussaint et de l'absence de sa famille pour venir faire à Mme d'Angleimont des déclarations qu'elle a repoussées.

Le témoin se fâche. On le rappelle doucement.

M. Marius Céria, avec l'accent de Marseille et beaucoup d'emphase, raconte une visite qu'il fit à l'hôtel de Noailles, à Mme Huot.

— Jean m'avait chargé, dit-il, de mission. Je devais voir Mme Huot qui s'était empoisonnée. Mais ce n'était pas vrai !

L'auditoire s'amuse. Le témoin, congestionné, rude et véhément, interrompt l'avocat de l'accusée qui veut intervenir :

— Il n'y a pas eu d'empoisonnement. Germaine, le lendemain, je l'ai emmenée à Cannes pour la consoler.

Me Legrand. — C'est M. Guérin qui était allé voir Mme Huot.

— Le témoin. — Moi aussi, j'y suis allé en renfort. (Nouveaux rires.)

Après l'audition des témoins de la défense, M. Henry Torrès prend ensuite la parole. Il ne croit pas à l'accident, mais au meurtre par jalousie.

L'avocat général Gaudel reprend ensuite une à une toutes les constatations faites et les versions successives et contradictoires de l'accusée.

— Vous répondrez oui aux questions, dit-il, en concluant. Elle avait une intention homicide. C'est incontestable. Vous accorderez des circonstances atténuantes, ensuite vous pèserez la peine. Je vous demande une peine sévère.

Me J. Ch. Legrand, avec une puissante éloquence, réclame l'acquittement de Germaine Huot.

L'accusée se lève, les yeux rougis, sa voix est imperceptible.

— Je demande pardon au père de Jean Canseret, dit-elle, et à ses enfants.

Elle répète, car on ne l'a pas entendue : au père de Jean Canseret et à sa famille.

A 21 h. 30, les jurés entrent dans la salle des délibérations.

A 22 h. 25, les jurés reviennent et disent leur verdict :

1° question : Germaine Huot est-elle coupable d'avoir porté des coups et fait des blessures ? Réponse : Oui.

2° question : Ces coups et ces blessures ont-elles provoqué la mort ? Réponse : Non.

3° question : Avait-elle l'intention de donner la mort ? Réponse : Non.

On délibère ensuite au sujet de l'application de la peine.

Germaine Huot est condamnée à deux ans de prison pour homicide par imprudence.

Elle a déjà fait un an de prison. Il lui en reste donc un à accomplir.

Les mentions portées sur les talons des chèques sont-elles de la main de Stavisky ?

Paris, 27 mars. — M. Sanulé, directeur de l'Identité judiciaire, qui avait été chargé d'examiner les fameux talons de chèques, a fait connaître au magistrat qu'il n'avait relevé aucun grattage, aucun lavage et aucun maquillage.

Le résultat des investigations effectuées, dans ce sens, est absolument négatif.

Les talons vont être de ce fait confiés aux experts en écriture qui devront dire si toutes les mentions qu'ils portent, sont bien de la main de l'escroc.

pesait sur la danseuse Célia Nona et les informations assurant que la découverte de factures et de feuilles de dépôt à la maison Sutton avaient amené la découverte de nouveaux complices.

Comme beaucoup de bureaux de prêts sur gages londoniens, la maison Sutton possède des correspondants à l'étranger ; ces agents reçoivent comme elle les demandes de prêts à des particuliers, évaluent les objets, télégraphient à leur siège central, les exigences des déposants, versent après acceptation de la « maison-mère » la somme demandée et expédient à Londres l'article qui garantit le prêt.

C'est ainsi que les bijoux de Stavisky, sur lesquels une somme de 2.900 livres sterling avait été prêtée, se sont trouvés dans les coffres-forts du Mont-de-Piété de la rue Victoria. C'est ainsi, d'autre part, que s'explique la reprise à Paris de l'enquête menée jusqu'ici à Londres.

M. Seror et le commissaire Pradeyrolles regagneront donc Paris probablement demain laissant à la police anglaise le soin de rechercher quelle peut avoir été l'activité à Londres de Georges Halpnaux et de retrouver la piste du mystérieux Angelo si l'existence de ce dernier et sa présence en Angleterre sont confirmées.

L'enquête qui se poursuivra à Paris aura un double but : découvrir l'identité de la personne qui s'est adressée au correspondant de la maison Sutton

Ainsi que nous l'avons dit, Bardi de Fourton a eu, devant le Palais de Justice, une altercation des plus vives avec un photographe, ainsi qu'en témoigne cet instantané.

Les bijoux de Londres

Londres, 27 mars. — M. Seror, joaillier expert, a procédé mardi matin à Scotland Yard, à un nouvel examen des bijoux qui ont été engagés par une personne se faisant passer pour Mme Romagnino, à la maison Sutton, et qu'on croit être la danseuse Sheila Nonon, amie de Romagnino. Sheila Nonon s'est d'ailleurs vigoureusement défendue d'avoir engagé les bijoux.

Après l'expertise, M. Maurice Seror a définitivement établi que les bijoux mis en dépôt à la maison Sutton avaient bien appartenu à Stavisky.

Ces bijoux retrouvés n'avaient pas été mis en dépôt par un quinquagénaire comparse de Stavisky, mais expédiés de Paris par un des agents de cette maison à l'étranger ; telle est la révélation faite mardi soir et sous laquelle tombe du même coup le quiproquo qui

A la mémoire du roi Albert

(Photo N.Y.T.)

Les délégations de carabiniers belges se sont rendues à Marche-les-Dames, en pèlerinage. De nombreuses couronnes furent déposées, en présence d'une foule considérable près de l'endroit où le roi Albert a trouvé la mort.

VOICI UN ASPECT DE LA CÉRÉMONIE SUR LES LIEUX DE L'ACCIDENT.